

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 18 octobre 2022

Présents : Magali BONIN - Gérard BRUN – Lydie CLAVEAU – Madeleine CLERET – Corinne DESTOUCHES – Jean-Jacques DUSSART – Marc JUVIN – Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET – Gilles MAYET – Philippe MOUSSERIN – Viviane MOUSSERIN – Jérôme PENE

Pouvoirs :

Absents :

Secrétaire de séance : Magali BONIN

Compte-rendu de la séance du 14 juin 2022 :

Madame le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 14 juin 2022. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide le document.

Décisions modificatives :

- N° 1 – budget commune :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative.

En effet des achats de matériels et des travaux d'investissement supplémentaires ont été faits alors qu'ils n'étaient pas initialement prévus au budget investissement 2022 de la commune ce qui engendre un dépassement budgétaire.

Afin de régler les factures correspondantes, il est nécessaire de virer les crédits du budget de fonctionnement (chapitre 022 - dépenses imprévues) sur le budget d'investissement (chapitre 21 – immobilisations). Le montant à virer s'élève à 42.00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents accepte ce virement de crédit et autorise Madame le Maire à signer les opérations comptables nécessaires.

- N°2 – budget assainissement :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative à la demande de la Trésorerie.

En effet des crédits avaient été affectés au compte 203 du budget assainissement 2022, section investissement pour un montant de 37 000.00 €.

Afin de régler les factures du cabinet d'études, il est nécessaire de virer la totalité des crédits cités ci-dessus (37 000.00 €) au compte 2313 du même budget et de la même section.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents accepte ce virement de crédit et autorise Madame le Maire à signer les opérations comptables nécessaires.

Avenant à la convention avec le Centre aéré de Varennes-sur-Allier :

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention de partenariat avait été passée entre la Commune de Montoldre et la commune de Varennes-sur-Allier afin que les enfants de la commune puissent fréquenter le centre aéré de Varennes-sur-Allier pendant les vacances d'été.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer un avenant à cette convention afin d'étendre la fréquentation du centre aéré aux mercredis durant les périodes scolaires uniquement.

Après avoir pris connaissance de la Convention de partenariat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

1°) d'accepter les termes de l'avenant présenté.

2°) d'autoriser Madame Le Maire et les adjoints délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier

3°) d'accepter l'engagement financier et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2022 de la commune

Repas des anciens :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Action Sociale s'est réunie en mairie afin d'organiser le traditionnel repas des anciens de la commune.

Le repas sera préparé par le Restaurant "La Truffade du St Eloi" pour un coût de 34.00 € par personne. Un courrier d'inscription sera adressé à chaque personne de la commune âgée de 70 ans minimum.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées, et à l'unanimité des membres présents :

- accepte la proposition de la Commission Action Sociale concernant l'organisation du repas.
- accepte que la dépense soit inscrite au budget primitif 2022 de la commune, section de fonctionnement.
- autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fonds de concours de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que soient inscrits à la section d'investissement du budget primitif 2022 de la commune les travaux et achats suivants :

- Mise en sécurité cour avant bâtiment école
- Création d'une clôture autour du bâtiment technique
- Travaux d'isolation et de plâtrerie sur bâtiment technique
- Changement de menuiseries sur bâtiments communaux
- Travaux d'électricité - Achats de matériels divers
- Achat et pose de panneaux signalétiques

Des devis ont été sollicités auprès de différents fournisseurs et artisans. Ces travaux et achats peuvent être subventionnés par la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire par l'attribution de fonds de concours (19 359 € pour la période 2021-2023).

Une partie de ce fonds de concours ayant déjà été utilisée pour l'investissement 2021, Madame le Maire propose de solliciter pour 2022 une deuxième partie ou solde en fonction des dépenses subventionnables.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées, et à l'unanimité des membres présents :

- décide d'inscrire les travaux et achats cités ci-dessus au budget primitif 2022 de la commune ;
- décide de solliciter le versement d'une deuxième partie ou solde du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes ;
- autorise Madame le Maire et les Adjointes délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Convention école de Rongères :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention doit être signée entre la commune de Montoldre et celle de Rongères pour fixer la participation financière liée aux dépenses de fonctionnement de l'école maternelle de Rongères.

Pour l'année scolaire 2021/2022, la participation financière par enfant est de 684.13 €.

$674.02 \text{ €} * 1.5 \% \text{ (évolution de l'indice des prix à la consommation entre juin 2020 et juin 2021)} = 684.13 \text{ €}$.

$684.13 \text{ €} * 8 \text{ enfants} = 5\,473.04 \text{ €}$.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents :

- accepte les termes de la présente convention
- accepte l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2022 de la commune
- autorise Madame le Maire et les adjoints délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Recensement de la population :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu entre le 19 janvier et le 18 février 2023.

Afin d'effectuer cette mission, la mairie doit nommer un coordinateur et un agent recenseur. Une indemnité sera versée à la commune et cette dernière servira à rémunérer les personnes chargées d'effectuer cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

1°) d'autoriser Madame Le Maire et les adjoints délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2°) d'inscrire les crédits correspondants dans le budget 2023 de la commune.

SIVOM Val d'Allier – Convention concernant l'entretien des poteaux d'incendie :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention avec le SIVOM Val d'Allier concernant les conditions d'entretien des poteaux d'incendie de la commune. Cette convention définit les conditions techniques et financières de l'entretien de ces derniers. Le SIVOM Val d'Allier facturera à la commune une prestation de contrôle qui est fixée à 17.50 € HT par poteau d'incendie et par an. La convention a une durée de validité de 13 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à main levée et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les termes de la convention concernant l'entretien des poteaux incendie
- Autorise Madame le Maire et les Adjoints délégués à signer la convention présentée
- Accepte l'inscription des crédits nécessaires dans le budget fonctionnement de la commune.

Subvention exceptionnelle :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention transmise par le Lycée Claude Mercier du Mayet de Montagne (Allier).

2 enfants de la commune de Montoldre fréquentent cet établissement qui est unique au niveau de l'enseignement forestier dans le département de l'Allier.

Le Conseil Municipal, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 30.00 € par enfant soit un total de 60.00 € au Lycée Claude Mercier du Mayet de Montagne,
- d'accepter que cette dépense soit imputée au budget 2022 de la commune,
- d'autoriser Madame le Maire et les Adjoints délégués à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Questions diverses :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Annonce du versement de dotations :
 - FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales) : 20 397.00 €
 - Taxe additionnelle aux droits de mutations : 13 719.86 €
- Dates à retenir :
 - 24 octobre : réunion assainissement
 - 11 novembre : cérémonie au monument aux morts + pot
 - 26 novembre : pot pour la Saine Barbe des Pompiers à la salle Fernand Blanchet
 - 6 décembre : Conseil Municipal à 19h00
- Economies d'énergies :
 - Etude avec le SDE 03 concernant l'éclairage public
 - Pas d'illuminations installées cette année

Monsieur Jean-Jacques DUSSART, Premier Adjoint, informe le Conseil Municipal que le matériel de la cantine (four + plaque cuisson) a été commandé et sera installé prochainement. Ce matériel avait été prévu au budget primitif 2022 de la commune.

Monsieur Philippe MOUSSERIN, Troisième Adjoint, informe le Conseil Municipal des points suivants :

- M. VENIANT maçon, terminera les travaux dans la cour de l'école en novembre.
- M. BOUGAIN couvreur, fera les travaux en début d'année 2023
- L'entreprise AFIPPEX, a transmis un devis de réparation de vitrages (1 075.32 € TTC)
- M. BROT plombier, a terminé les travaux au local technique et à la salle polyvalente
- M. Ratinier électricien, a terminé les travaux programmés pour la mairie et les écoles
- Les panneaux avec les plans de la commune ont été installés

Monsieur Gérard BRUN, Deuxième Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'un devis a été sollicité auprès de l'entreprise MARTEL concernant l'achat d'une bineuse pour le service technique.

Monsieur Gilles MAYET, Conseiller Municipal, demande l'état d'avancement de l'installation de la fibre sur la commune.

La séance est levée à 21h00

**Le Secrétaire,
Magali BONIN**



**Le Maire,
Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET**



MAIRIE DE MONTODRE
(ALLIER)